ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Toulouse, le 5 novembre 2026

Direction des Personnels Enseignants
Bureau DPE5
Gestion des enseignants 1er degré public Haute-Garonne

Affaire suivie par :
Cécile MAGAGNIN
Stéphanie ANDRIEUX
Delphine DANESIN

Mél : mobilite31@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les institutrices, instituteurs et professeur(e)s des écoles

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Rentrée scolaire 2027 - Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré ; calendrier du mouvement sur postes à profil (POP)

Références : - BO n° 41 du 29 octobre 2026 – Note MENH2626679N du 20.10.2026
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024)

PJ : Calendrier du mouvement sur postes à profil 2027 (POP)

I. FORMULATION DES DEMANDES

Les personnels enseignants titulaires du premier degré désirant changer de département doivent obligatoirement participer à la phase interdépartementale**.**

Ils sont invités dans ce cadre à consulter la note de service visée en références accessible via le lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo41/MENH2626679N

Un service téléphonique d'aide et de conseils personnalisés destiné à informer les enseignants et à les conseiller dans leur projet de mobilité est mis en place par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale :

Plateforme « Info mobilité » ministérielle : 01 55 55 44 44

du mardi 3 novembre au mercredi 25 novembre 2026 midi (heure de Paris)

La saisie des demandes de changement de département s'effectuera par internet via **l'application I-Prof,** en cliquant sur le bouton « services » puis sur le lien **SIAM** pour accéder à l'application SIAM 1er degré.

Période de saisie des vœux :

du mercredi 4 novembre 2026 à 12h00

au mercredi 25 novembre 2026 à 12h00

Un accusé de réception sera envoyé à compter du jeudi 26 novembre 2026 à chaque enseignant ayant formulé une demande de mutation via SIAM sur leur messagerie électronique I-Prof.

Les enseignants devront transmettre leur confirmation de demande de changement de département (accusé de réception) après signature à la direction des personnels enseignants, bureau DPE5, accompagnée le cas échéant des pièces justificatives qui s'y rapportent entre le jeudi 26 novembre 2026 et le jeudi 10 décembre 2026 au plus tard par courriel à mobilite31@ac-toulouse.fr ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi. **L'envoi par courriel est recommandé**.

Point de vigilance : L'absence de transmission de la confirmation de demande de changement de département au plus tard le jeudi 10 décembre 2026 entrainera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat.

II. DEMANDES DE PARTICIPATION TARDIVE AU MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL

Les enseignants qui n'auraient pas formulé de vœu dans SIAM entre le 4 et le 25 novembre 2026 et dont :

- soit la mutation de leur conjoint, partenaire du Pacs ou concubin avec enfant(s) en commun a été connue après le mercredi 25 novembre 2026, date de clôture de la période de saisie des vœux
- soit la titularisation a été prononcée tardivement à effet du 1er septembre 2026

pourront participer au mouvement interdépartemental en complétant un formulaire spécifique mis à disposition sur le portail ministériel (https://back.education.gouv.fr/sites/default/files/document/formulaire-demande-tardive-2027-521844.pdf). Les agents sont invités à prendre connaissance de la notice d'accompagnement présente sur le site du ministère avant de compléter le formulaire de participation au mouvement.

Le formulaire et l'ensemble des pièces justificatives devront être adressés **au plus tard le lundi 11 janvier 2027 au bureau DPE5 par courriel** à mobilite31@ac-toulouse.fr.

III. MODIFICATION OU ANNULATION DES DEMANDES DE MOBILITÉ

A. Modification des demandes de mobilité

Après la fermeture du serveur SIAM / I-Prof le mercredi 25 novembre 2026 à 12h00, les enseignants auront la possibilité de modifier leur demande de mobilité afin de tenir compte d'un enfant né ou à naître, ou de la mutation imprévisible de leur conjoint, du partenaire du Pacs ou du concubin avec enfant(s) en commun.

Il leur appartiendra alors de compléter le formulaire spécifique mis à disposition sur le portail ministériel (https://back.education.gouv.fr/sites/default/files/document/formulaire-modification-mvt-1d-2027-521850.pdf) et de le retourner **au plus tard le lundi 11 janvier 2027 au bureau DPE5 par courriel** à mobilite31@ac-toulouse.fr.

B. Annulation des demandes de mutation

Les enseignants souhaitant solliciter l'annulation de leur demande de participation au mouvement interdépartemental 2027 devront compléter le formulaire spécifique mis à disposition sur le portail ministériel (https://back.education.gouv.fr/sites/default/files/document/annulation-mvt-1d-2027-521853.pdf) et le retourner **au plus tard le mardi 2 février 2027 au bureau DPE5 par courriel** à mobilite31@ac-toulouse.fr .

Rappel : les enseignants retenus dans le cadre de la procédure du mouvement sur postes à profil (mouvement POP) verront leur participation au mouvement interdépartemental 2027 annulée.

IV. AFFICHAGE ET CORRECTION DU BARÈME

Les candidats pourront prendre connaissance de leur barème initial sur Siam **à partir du mercredi 13 janvier 2027.**

Entre le mercredi 13 janvier et le mercredi 27 janvier 2027, les agents pourront le cas échéant demander une correction de leur barème initial, notamment avec la transmission le cas échéant des pièces justificatives nécessaires à l'évaluation de leur situation. Les **demandes devront être adressées au bureau DPE5 par courriel** à mobilite31@ac-toulouse.fr.

A compter du mercredi 3 février 2027, les barèmes seront arrêtés définitivement et ne seront plus susceptibles d'appel.

V. AFFICHAGE DES RÉSULTATS

La diffusion individuelle des **résultats** aux candidats à la mutation se fera l**e mercredi 10 mars 2027 à partir de midi**. Les participants au mouvement recevront le résultat de leur demande de mutation par messagerie I-Prof et par message sur leur téléphone portable s'ils ont indiqué un numéro de téléphone valide dans SIAM lors de la période de saisie des vœux.

VI. CELLULE MOBILITÉ DPE5

La cellule mobilité de la DPE5 prendra le relais de la plateforme ministérielle « Info mobilité ». Elle sera joignable exclusivement par courriel à **mobilite31@ac-toulouse.fr** :

du mercredi 25 novembre 2026 12h00 au mardi 2 février 2027
(interruption du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 inclus).

Mes services demeurent à votre disposition pour tout complément qui vous serait nécessaire.

Pour le Directeur académique
des Services de l'Éducation nationale de la
Haute-Garonne
et par délégation, la Secrétaire générale

Delphine Rochette